

Les infos de la Ville de Seraing



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE À SERAING: DE NOUVELLES RUES CONCERNÉES

Le 6 août dernier, un nouvel arrêté de police a été rédigé afin de déterminer avec précisions les endroits du territoire sérésien, propices à divers rassemblements, où le port du masque est devenu obligatoire.

Toutefois, la liste de lieux et de voiries (ou portions) dressée et donnée aux citoyens a depuis fait l'objet de nouvelles analyses. Le Bourgmestre, Francis Bekaert, en accord avec les membres du collège, a jugé opportun d'imposer le port du masque dans de nouvelles rues et d'ajouter à la liste des lieux déterminés.

Un nouvel arrêté de police a donc été rédigé en ce sens (rendant celui du 6 août obsolète) et est d'application depuis le 10 août 2020.

A compter de cette date, et jusqu'à nouvel ordre, **le port du masque est uniquement obligatoire** :

- Sur les marchés;
- Dans les cimetières;
- Les parkings privés ou publics aménagés;
- Les plaines et aires de jeux;
- Les parcs publics;
- La rue de Marnix;
- Les bâtiments publics (tant pour le personnel que pour les visiteurs) de la Ville de Seraing.
- Au lieu-dit «mare aux joncs», sur l'espace central où se situent les barbecues y compris les tronçons de l'avenue du Banc et de l'avenue des Joncs qui le ceinturent;
- Avenue du Ban entre la rue de Plainevaux et l'avenue des Joncs;
- Rue des Nations-Unies;
- Rue du Papillon, 4100 SERAING;
- Rue Smeets, 4100 SERAING;
- Rue du Molinay, 4100 SERAING;
- Rue Strivay, 4100 SERAING;
- Rue Nicolay, 4102 SERAING (OUGREE);
- Rue de Boncelles, 4102 SERAING (OUGREE), dans le tronçon compris entre les rues Nicolay et de Noidans;
- Avenue du Centenaire, 4102 SERAING (OUGREE);
- Rue de Rotheux, 4100 SERAING, dans le tronçon compris entre les rues des Comtes d'Egmond et de Hornes et Lemonnier, en lieu et place de l'immeuble numéroté 110;
- Avenue de la Concorde, 4100 SERAING, dans le tronçon compris entre le boulevard Pasteur et la rue de la Boverie;
- Rue du Sewage, 4100 SERAING;
- Parc artisanal de la Boverie et parc commercial de la Boverie, 4100 SERAING;
- Rue du Têris, 4100 SERAING;
- Rue Puits-Marie, 4100 SERAING;
- Boulevard urbain;
- Parc artisanal LD;
- Centre commercial de BONCELLES;
- Parc scientifique du Sart Tilman;
- LIEGE SCIENCE.PARK;
- Parc artisanal Greiner;
- Parc industriel Haut Pré;
- Parc artisanal du site Collard;
- Parc industriel du SPE;
- Rue Patenier, 4100 SERAING;
- Rue Laplace, 4100 SERAING;
- Rue Mahaim, 4100 SERAING, dans le tronçon compris entre les rues Patenier et de la Glandée;
- Rue de l'Eglise, 4100 SERAING (BONCELLES);
- Avenue du Gerbier, 4100 SERAING (BONCELLES);
- Rue Wagner, 4100 SERAING (BONCELLES), dans le tronçon compris entre la rue Solvay et la cour Baron;
- Place du Pairay, 4100 SERAING;
- Rue du Pairay, jusque sa jonction avec la rue Lahaut, 4100 SERAING;
- Rue Chapuis, depuis le carrefour avec la rue du Pairay, jusqu'à l'immeuble coté 111 inclus, 4100 SERAING;
- Rue de la Baume, depuis le carrefour avec la rue du Pairay, jusqu'à l'immeuble coté 35 inclus, 4100 SERAING;
- Esplanade du Pont, 4101 SERAING (JEMEPPE);
- Rue du Pont, 4101 SERAING (JEMEPPE);
- Rue Grand-Vinave, 4101 SERAING (JEMEPPE);
- Place des Quatre Grands, 4101 SERAING (JEMEPPE);
- Rue Wettinck, 4101 SERAING (JEMEPPE);
- Rue Baivy, dans le tronçon compris entre les rues des Mineurs et de la Station, 4101 SERAING (JEMEPPE);
- Rue Nihar, 4101 SERAING (JEMEPPE);
- Rue de la Station, 4101 SERAING (JEMEPPE);
- Avenue Leman dans le tronçon compris entre les rues de la Station et d'Ordange, 4101 SERAING (JEMEPPE);

- Rue Sualem, 4101 SERAING (JEMEPPE);
- Place Merlot, 4100 SERAING;
- Rue de Tavier, dans le tronçon compris entre les rues de l'Aïte et de Plainevaux, 4100 SERAING;
- Rue de Plainevaux, entre la rue de Tavier et l'avenue du Progrès, 4100 SERAING;
- Rue Lemonnier, dans le tronçon compris entre les rues de Rotheux et des Villas, 4100 SERAING;
- Place des Verriers;
- Boulevard Pasteur;
- Rue de Rotheux, entre l'immeuble coté 110 inclus et la rue des Comtes d'Egmond et de Hornes, 4100 SERAING;
- Rue de Tiff, dans le tronçon compris entre la route du Condroz et la rue du Midi, 4100 SERAING (BONCELLES);
- Esplanade de l'Avenir, 4100 SERAING;
- Rue Cockerill, 4100 SERAING;
- Rue de la Banque, 4100 SERAING;
- Rue de Marnix, dans le tronçon dédié aux salons, 4100 SERAING;
- Rue Janson, 4100 SERAING;
- Rue Ferrer, dans le tronçon compris entre les rues Janson et Peetermans, 4100 SERAING.

Afin de permettre à l'ensemble des citoyens de pouvoir respecter ces nouvelles mesures, le présent arrêté a été affiché à chaque endroit où le port du masque est obligatoire, et est accompagné du pictogramme recommandé.

Cette liste est susceptible d'être revue à intervalles réguliers. Si tel est le cas, la Ville de Seraing vous tiendra naturellement au courant.

Pour s'assurer du respect de cette obligation, les contrôles de police sur la zone sont également renforcés.

La Ville de Seraing compte sur l'ensemble des citoyens pour se conformer strictement à cette obligation.

Prenez soin de vous !



Seraing MERITE SPORTIF COLLECTIF 2019

Session Automne 2020



Dimanche 06 septembre

1ère Séance

Dimanche 6 septembre 2020

- NIVEAU 1 (5 KM) 9h00
- NIVEAU 2 (10 KM) 10h00

Coût (12 semaines + le test)

20 euros (assurance accident sportif)

Paiement en cash à l'inscription

Lieu

PISTE D'ATHLETISME (BOIS DE L'ABBAVE)
Avenue de Puddleurs, 51 4100 Seraing

Renseignements - Inscriptions

(après 18h30)

COUNE Patrick 0496/61 01 42
BADA Christine 0496/08 38 28

Ou par mail, envoyé à :

jcpmf.seraing@gmail.com

FORMULAIRE EN LIGNE:

<https://www.seraing-runners-team-asbl.com/je-cours-pour-ma-forme>

IMPORTANT - COVID19

L'organisation de cette session d'automne pourrait être annulée en cas de nouvelles directives imposées par le CNS et/ou la Ville de SERAING.»

INFO: www.jecourspourmaforme.com



Une organisation du SERAING RUNNERS TEAM asbl

Administration Communale, Place communale à 4100 Seraing

Tél.: +32 (0)4 330 83 11 • Fax.: +32 (0)4 330 83 59

Email: ville.seraing@seraing.be

Site web: www.seraing.be

Ville de Seraing

Seraing
Cité de demain